

Concernant mes autres interventions au CM du 17/12/2018 c'était des interventions non écrites dont ici je ne peux ici qu'en réitérer l'esprit à défaut de la teneur exacte, cela concernait :

**le point 11** à la lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable  
**et le point 18** sur l'autorisation à donner au Maire pour signer la convention de partenariat sur l'open data entre notre Mairie et CAPVM

**Concernant le point 11** j'avais noté ... que nous n'avions aucun élément nous permettant d'apprécier la qualité de l'eau en amont du traitement  
... que les branchements en plomb identifié ( sic ) avaient vu leur retrait et leur renouvellement finalisé en 2013 conformément à la loi, ce qui n'a pas empêché qu'en 2017, 10 autres branchements ont été à nouveau supprimés  
j'en déduisais qu'une cartographie précise et détaillé du réseau ne semblait pas assuré  
Il était noté aussi sur ce rapport que l'apport ponctuel d'eau via l'interconnexion du syndicat des Eaux de l'Ile de France à l'usine d'Anet sur Marne avait augmenté sans qu'on en dise rien sur les causes

**Concernant le point 18** mon intervention avait valeur d'alerte et de réflexion et portait sur le fait que ces données pouvant être reproduites, modifiables et exploitables commercialement, allaient être hébergées sur un serveur aux USA... ( en fait c'est déjà le cas pour d'autres données publiques ! )

... et de leur possible réutilisation future par des sociétés de service sachant en extraire la pertinence et donc la valeur commercialisable et stratégique ... et ou la puissance public serait singulièrement absente sauf en fournisseur naïve de données ... même si elle y introduit à juste raison des clauses de droit de l'ordre du respect de la vie privée ... en sachant aussi que la frontière entre données publiques et privées peut-être assez élastique !

... j'ai fait remarqué le caractère stratégique impliquant de stocker des données à caractère publiques hors du territoire national et du continent européen ... et surtout aux Etats-Unis ou les lois sur le commerce en cours font que tout pays utilisant notamment des serveurs américains ou comme monnaie de transaction le dollar tombe sous le coup de la loi américaine ( les sociétés françaises commerçant avec l'Iran en connaisse quelque chose ! )  
et a priori la Chine et ni l'Allemagne que l'on nous cite toujours en exemple ne suit cette politique ... la tendance mondiale serait même à l'inverse  
... Et de plus cela ne semble pas faire partie des recommandations au niveau européen

Que ces données soient partagées certes mais l'enjeu étant coopération ou vassalisation ... et l'emploi dans notre pays et en Europe, celui aussi de la maîtrise de l'utilisation public ( socialisé ) ou privé ( dolarisé ) de ces données ... et qui en maîtrisera in fine leur ré-utilisation en sachant en proposer des services pertinents

La problématique économique pouvant s'apparentée à celui de facebook valorisé à la fois en bourse et comme moyen de socialisation par ceux qui en ont à la fois la ressource et la maîtrise ... à l'aide des données librement fournit à l'insu de leur plein gré, ici par des utilisateurs privés.

j'avais noté que des opérateurs privés avaient reçus en son temps un financement de l'état pour un réseau public/privé de data center français et que ça avait fait spchitt, ce qui d'ailleurs est loin d'épuiser la problématique de l'utilisation de ces données ! Et que paradoxalement le patronat français se sachant peut-être pas prêt ne semblait pas partagé l'ouverture enthousiasme et accélérée de nos données publiques.

il en résultait, afin d'alerte, que nous nous sommes abstenu de voter cette autorisation au Maire de signer cette convention qui nous semblait à la fois contraire aux directives européennes et à une bonne politique ( Nous avons déjà fait passer une bonne part de nos données privées, associatives et autres via FaceBook et consorts en sera-t-il de même pour nos données publiques, c'est peut-être aussi un enjeu, non ! )

Lien vers un document donnant un aperçu des problématiques lié au processus de dématérialisation des données du service public et des enjeux en terme civilisationnel que cela pose, enjeux démocratique et stratégique notamment. [Le document.](#)